

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Copie à revoir

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

**F**ACE aux députés, membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des droits de l'Homme, en début de semaine dernière, pour défendre le projet de loi fixant les principes et règles de la gouvernance des établissements et services publics, le ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga a été prié de revoir sa copie. Et pour cause, son exposé des motifs comportait des incohérences en rapport avec les dispositions en vigueur. Lesquelles incohérences ont d'ailleurs été constatées par ce dernier alors qu'il procédait à la lecture de son document.

Conséquence : rejet du texte par les collègues de Gabriel Malonga, président de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des droits de l'Homme. C'est pourquoi, les parlementaires et le ministre de l'Économie et des Finances ont collégialement convenu de demander au chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale, de retirer ledit texte et de l'améliorer avant d'être à nouveau examiné par l'Assemblée nationale.

Une situation loin d'être la première du genre. Pour rappel, le projet de loi sur les régimes de retraites proposé par Roger Owono Mba, ancien ministre de l'Économie, des Finances et des Solidarités nationales, et celui portant révision du Conseil national de la Démocratie (CND), présenté par Denise Mekam'Ne Edzidzie ép. Taty, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles et les Autorités administratives indépendantes ont connu le même sort.

Au regard de ces multiples renvois, d'aucuns s'interrogent sur la rigueur que notre administration met dans la rédaction des textes.



Photo: SYLVAIN MAGANGA

**Le ministre de l'Économie et des Finances Jean Marie Ogandaga lors de l'audition devant les députés**

## Gabon-UE : volonté commune de faire avancer les choses

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**O**UVERT le 25 novembre dernier par le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, le dialogue politique intensifié entre le gouvernement et l'Union européenne (UE) s'est achevé officiellement, hier, au ministère des Affaires étrangères, sur la volonté commune des deux parties "d'assurer le suivi de la mise en œuvre des accords et de poursuivre la réflexion sur l'ensemble de ces questions au sein d'un groupe de travail conjoint, dans le cadre de leur dialogue politique désormais régulier visant à l'approfondissement de leur partenariat dans tous les domaines". De façon concrète, s'agissant des violences postélectorales de 2016, le gouvernement et l'UE ont convenu de la nécessité "d'une réparation aux victimes, en vue d'une réconciliation durable, dans le cadre des plaintes qui seraient déposées. Tout en estimant que la plus sûre garantie contre la répétition de telles violences résidait dans le respect rigoureux de l'État de droit, et notamment la Constitution et les dispositions garantissant les libertés fondamentales et la transparence et la crédibilité des élections". Sur ce, ils ont confirmé "leur engagement à œuvrer ensemble, avec les Na-



Photo: Adjai Ntoutoume

**La cheffe de la Délégation de l'UE, Rosario Bento Pais, lors de la clôture du dialogue politique intensifié.**

«La plus sûre garantie contre la répétition des violences résidait dans le respect rigoureux de l'État de droit, et notamment la Constitution et les dispositions garantissant les libertés fondamentales et la transparence et la crédibilité des élections»

l'Homme".

De même, les deux parties ont

jugé utile "l'importance de remédier à la question récurrente des détentions irrégulières, et notamment des détentions préventives au-delà des délais légaux. Elles ont constaté que le progrès nécessaire sur cette question dépendait aussi du strict respect de l'État de droit et des droits de la défense". À ce sujet, "le gouvernement a annoncé la mise en place d'une commission technique afin de procéder à un examen approfondi, au cas par cas, des éventuels dossiers de détention irrégulière dont il pourrait être saisi".

Présentant les conclusions du Dialogue politique d'Angondjé, "il a manifesté sa détermination à œuvrer pour des évolutions institutionnelles favorables à la

décrispation du climat politique".

Présentant les conclusions du Dialogue politique d'Angondjé, "il a manifesté sa détermination à œuvrer pour des évolutions institutionnelles favorables à la

## La Semaine Rapport plutôt "accablant"

LA semaine qui s'est achevée hier est à l'image de toute la période que nous venons de traverser depuis le 2 décembre, marquée par les suites du scandale politico-financier qui secoue actuellement notre pays. Mais plusieurs autres événements auront également été notés. Au niveau national, on retiendra la remise aux Chambres du Parlement, du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances en vue du règlement du budget de l'exercice 2018.

Sur le scandale politico-financier, on notera que quatre autres personnalités, et pas des moindres, ont été placées sous mandat de dépôt vendredi. Il s'agit des anciens membres du gouvernement. À savoir Brice Laccruche Alihanga, Emmanuel Tony Ondo Mba, Noël Mboumba et Roger Owono Mba...

Les images, diffusées sur la toile et dans les médias, de leur sortie du tribunal, et celles de leur arrivée à la maison

d'arrêt de Libreville, ont été telles, que certains en sont venues à parler de "la fin d'un film de fiction". D'autres ont préféré parler de la "fin d'un épisode de feuilleton". Dans tous les cas, il vaut mieux parler de la fin d'un épisode de ce scandale politico-financier. L'affaire étant désormais aux mains de la justice, la fin du scandale devrait être le procès. Et surtout le verdict qui en découlera. Même si dans notre pays, on a déjà connu des scandales financiers ou autres, qui n'ont malheureusement pas donné lieu à des procès...

S'agissant du rapport de la Cour des comptes remis au président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson Mboussou, et à son homologue de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, par le premier président de la juridiction financière, Gilbert Ngoulakia, on notera que, comme ceux des exercices budgétaires précédents, celui relatif à la Loi de finances 2018, n'a pas été élogieux pour le gouvernement.

Loin s'en faut. Il a été plutôt accablant. En effet, outre un solde déficitaire de 147, 031 milliards, les juges financiers ont encore déploré beaucoup de manquements.

Entre autres : le caractère irréaliste des prévisions budgétaires, l'importance du poids de la dette, l'absence des décrets autorisant les modifications des crédits opérées en cours d'exercice, etc. Du coup on peut apprécier la pertinence de la recommandation du président de la Chambre des députés lors de l'adoption du projet de loi de finances 2020. L'élu de Pana a exhorté le gouvernement à prendre en compte les recommandations des députés. Mais sera-t-il seulement entendu ?

N-B : Notre rubrique sous ma signature donne rendez-vous à nos lecteurs en février 2020.

ONDOUBA'NTSIBAH